



COVID-19 : L'évolution de l'AMF un après...

Les 12 douze derniers mois auront été marqués par la crise sanitaire sans précédent de la Covid-19.

À la suite des différentes mesures mises en place par le gouvernement frappant chacun d'entre nous dans nos vies personnelles et professionnelles, l'AMF a su mobiliser l'ensemble de ses ressources et s'adapter aux contraintes de la Covid-19 afin de garantir son rôle d'assureur des Comptables publics et Régisseurs.

Nous sommes, par ailleurs, ravis de pouvoir assurer vos collègues des Services de Gestion Comptable depuis cette année.

Malgré le travail à distance de nos collaborateurs, nous avons mis en place l'indemnisation par virement des sinistres dans un souci de modernité, d'efficacité, mais aussi de sécurité en limitant au maximum l'usage du chèque. Vos retours sont excellents et nous en sommes très satisfaits.

" Dans le cadre de nos engagements et afin que vous soyez toujours mieux conseillés, la souscription en ligne a été améliorée avec pour objectif que le conseil soit équivalent à celui d'un de nos Gestionnaires Contrats lors d'un entretien téléphonique. "

Ce conseil est désormais matérialisé par une fiche réglementaire dans le cadre d'une affaire nouvelle mais aussi d'un avenant, vous garantissant une qualité d'accompagnement tout au long de la vie de vos contrats.

L'année 2021 sera pour l'AMF l'occasion de valider et de pérenniser son modèle de qualité des données ainsi que ses processus de contrôle des risques dans le cadre de la réglementation Solvabilité II. Ces travaux sont en cours et aboutiront à l'été 2021 (...)



(...) Mais ce n'est pas là le seul projet d'amélioration de développement de nos outils.

En effet d'ici un an, nous aurons fait évoluer nos applicatifs assurantiels afin de bénéficier des outils les plus performants mais aussi de nouvelles fonctionnalités et services dont vous bénéficierez. Vous pourrez suivre l'actualité de ces sujets dans les prochains numéros d'AMF en bref.

[A ce jour] les mesures de déconfinement annoncées laissent entrevoir la reprise progressive d'une vie normale pour l'ensemble du pays d'ici la période estivale.

Nous espérons vous souhaiter sans présager de l'avenir, un agréable été entourés des vôtres.

L'équipe AMF



PAYEZ VOTRE COTISATION EN LIGNE

Ce qu'il est possible de réaliser sur notre site www.amf-sam.fr :

- Payer votre cotisation en ligne via notre solution de paiement sécurisé en collaboration avec la Société Générale,
- Consulter vos documents dans votre espace Sociétaire,
- Souscrire votre contrat, le signer ainsi que procéder à son règlement,
- Choisir la dématérialisation afin de ne plus recevoir de courrier.



En chiffres

Résultats AMF au 30 avril 2021



284 141 sociétaires

306 069 contrats

- 263 417 contrats GPMT
« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »
- 18 425 contrats MPAP
« Multigaranties Professionnelles des Agents Publics »
- 18 500 contrats Régisseurs
- 5 727 contrats Comptables



Site Web

Résultats AMF au 30 avril 2021

1 973 affaires nouvelles ont été souscrites directement sur le site, dont **76%** Régisseurs et **24%** Comptables, soit **63%** de la production globale.



2 326 contrats ou avenants ont été signés électroniquement et **1 867** cotisations ont été réglées par un paiement en carte bleue.

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Agents Publics.

Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » via la messagerie webamf@amf.fr,
ou au : **0 972 672 770** Service gratuit + prix appel

Ou encore consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : www.amf-sam.fr

Des newsletters vous apporteront tout au long de l'année, les actualités de la **SGAM Matmut**, et de l'**AMF**.
AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances,
111 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS.